

Règlement Particulier de l'Épreuve Championnat loisir 4x4 mixte saison 2018/2019

*** En rouge, les modifications par rapport à la saison précédente ***

- **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHS**

Les feuilles de matchs doivent être téléchargées sur le serveur fédéral après la saisie du résultat, **au plus tard le mardi matin 10h de la semaine suivant la rencontre.**

- **ARBITRAGE**

L'arbitrage est assuré par le club recevant.

- **COMMUNICATION**

Les informations concernant les compétitions sont généralement envoyées par mail aux correspondants des clubs. Le président du club et le responsable de l'équipe concernée pourront également être informés.

- **DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart (set décisif de 15 pts avec 2 pts d'écart), en marque continue.

Décompte des points de victoire :

- Match gagné 3/0 et 3/1 : 3 points
- Match gagné 3/2 : 2 points
- Match perdu 0/3 et 1/3 : 0 point
- Match perdu 2/3 : 1 point
- Match perdu par forfait : moins 1 point
- Match perdu par pénalité : moins 1 point

- **RÈGLEMENT SPORTIF DES CHAMPIONNATS LOISIR 4X4**

Le règlement appliqué lors des matchs des championnats LOISIR 4X4 est celui de la FIVB, sauf pour les points suivants.

- Les rencontres

- Les rencontres se déroulent les soirs de semaine aux horaires d'entraînement des clubs.
- Chaque équipe engagée doit pouvoir proposer un créneau de 2h de gymnase sur un terrain (même en travers), un soir de la semaine.
- Les reports de matchs sont tolérés dans les limites suivantes : le club adverse doit donner son accord écrit (échanges par mail autorisés, avec copie au CDVB77) et la rencontre devra être jouée avant la dernière journée du championnat pour être comptabilisée dans le classement final.

- Les joueurs

- Les maillots de club et numéros ne sont pas obligatoires.

- Tous les joueurs doivent être licenciés à la FFVB (compét'lib ou volley). **Attention, les licenciés VPT ne sont pas autorisés à participer à la compétition.**

- Huit joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.

- **Une équipe doit toujours présenter au moins une joueuse féminine sur le terrain, sans quoi elle ne pourra pas jouer.**

Toutefois, afin de faire face à un empêchement insoluble, une équipe pourra jouer sans joueuse féminine mais une fois seulement et uniquement durant le 2^e phase du championnat. L'équipe jouera alors avec 3 joueurs seulement sur le terrain (remplaçants autorisés).

- Si une équipe présente moins de 3 joueurs à l'heure de début de la rencontre, un délai supplémentaire de 15 minutes lui est accordé. Passé ce délai, l'équipe est déclarée FORFAIT.

- Une équipe incomplète (présentant au moins 3 joueurs **dont une féminine**) peut valablement jouer la rencontre.

Si la même équipe est incomplète plus de 3 matchs dans la saison, les prochains matchs où elle présentera un effectif incomplet seront déclaré PERDUS par la Commission Départementale Sportive.

Une équipe incomplète peut réintégrer en cours de match des joueurs supplémentaires, à l'occasion d'arrêts de jeu (temps morts ou fin de set).

- Les changements de joueurs (uniquement pour les équipes complètes) sont libres et illimités (**tout en respectant la présence obligatoire d'une féminine sur le terrain**).

- Dans le cas d'un club engageant plusieurs équipes : dès la première inscription sur la feuille de match un joueur appartient définitivement à cette équipe, et ne peut donc changer d'équipe en cours de saison.

- Le terrain et le filet

- Le terrain mesure 9m x 18m.

- La hauteur du filet doit être comprise entre 2m24 et 2m43. L'équipe présentant le plus de joueuses féminines choisit la hauteur (en cas d'égalité, si les équipes ne parviennent pas à un accord, la hauteur est portée à 2m43).

- Le jeu

- Tous les joueurs sont des avants (on ne tient pas compte de la ligne des 3m : tout le monde peut attaquer).

- Tous les joueurs doivent servir à tour de rôle mais peuvent conserver leur place sur le terrain.

- **DISPOSITIONS DIVERSES**

La participation aux compétitions du CDVB77 implique la parfaite connaissance du présent règlement ainsi que du règlement officiel du volley-ball de la FIVB et leur acceptation intégrale. La CDS tranchera valablement tous les cas non prévus au présent règlement. Chaque année, ce présent règlement sera remis à jour en fonction des règlements régionaux et nationaux, des motions votées en AG du CD77 et des choix de la CDS, approuvés en CD.

La Commission Départementale Sportive